

Décision

Générale

colonial

Décision n° 417 Décisions concernant les Services Territoriaux

n° 417

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 avril 1961

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro

30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation viagère de reversion d'un montant annuel de treize mille huit cents francs (13.800) est accordée, à compter du 27 mars 1961, aux héritiers de Omar Mohamed, ex-planton auxiliaire de la Centrale Electrique, dont les noms suivent : 1° Son épouse, veuve Saïda Hassan Mohamed, âgée de 40 ans: 2° Son fils, Mohamed Omar Abdallah, âgé de 30 ans. Cette allocation est payable trimestriellement et à terme échu sur présentation d'un certificat de vie émanant des autorités qualifiées.